



MUTUELLE DES DOUANES SENEGALAISES

La solidarité pour mieux servir

ADHÉSION DES TIERS À LA MUTUELLE DES DOUANES SÉNÉGALAISE

**Une ouverture à tous les secteurs public comme privé
La Mutuelle des douanes sénégalaises élargit désormais ses services à tous les citoyens, au-delà du corps des douaniers. Que vous soyez agent du secteur public, employé du secteur privé, entrepreneur ou travailleur indépendant, vous pouvez désormais devenir adhérent en tant que Tiers et bénéficier d'opportunités uniques.**

Conditions d'adhésion simplifiées

L'adhésion se fait selon les mêmes modalités que pour les agents des Douanes. Il vous suffit de constituer un dossier comprenant :

- **Le formulaire d'adhésion dûment rempli**
- **Une copie de la Carte Nationale d'Identité (CNI)**
- **Une copie de la carte professionnelle**
- **Un certificat de mariage (le cas échéant)**
- **Les extraits de naissance des enfants**
- **Deux photos d'identité par membre de la famille**
- ◆ **Frais d'adhésion : 5 000 FCFA (paiement unique)**
- ◆ **Cotisation au Fonds de Solidarité : 60 000 FCFA / mois**
- ◆ **Paiement minimum requis par trimestre : 180 000 FCFA**

⚠ Important : Cette somme de 180 000 FCFA par trimestre constitue une épargne obligatoire. Elle est intégralement restituée à l'adhérent au moment de sa retraite.

Aucun montant n'est retenu par la Mutuelle.

Des avantages concrets à partir de la 2e cotisation trimestrielle

Dès votre deuxième trimestre de cotisation, vous accédez à deux puissants leviers proposés par la Mutuelle :

La Coopérative d'Habitat

- **Accès aux programmes fonciers de la Mutuelle**
- **Accompagnement dans l'acquisition de terrains et logements**

La Coopérative de Consommation

- **Crédits pouvant aller jusqu'à 15 000 000 FCFA, sans intérêts**
- **Soutien pour vos projets personnels et professionnels**

Prestations sociales réservées exclusivement aux agents des Douanes

Certaines prestations de la Mutuelle Sociale sont exclusivement destinées aux douaniers et aux personnels affiliés à la Douane :

- **Indemnité de décès**
- **Remboursement des frais médicaux**
- **Aides sociales et secours exceptionnels**

Programme KERA : une complémentaire santé dédiée aux Tiers

Un programme de complémentaire santé fiable et moderne, pensé pour répondre aux besoins spécifiques des adhérents Tiers.

En résumé, en tant que Tiers adhérent :

Vous rejoignez un réseau structuré et solidaire

Vous bénéficiez de la complémentaire santé KERA

Vous accédez à deux coopératives actives

Vous pouvez obtenir des crédits sans intérêt

jusqu'à 15 millions FCFA

Vous profitez d'opportunités foncières sécurisées

Vous épargnez pour votre retraite, sans aucune retenue

Contact & Informations

 **Siège : Mutuelle des douanes sénégalaises**

 **Email : mutdouanes@orange.sn**

 **Téléphones : +221 77 546 07 32 | 77 728 12 30 | 822 95 82**

 **Site Web : www.mutuelledouanes.sn**

Mutuelle des douanes sénégalaises Pour une solidarité renforcée et des opportunités concrètes.

 in

 f



